

The Permanent Mission
of the Kingdom of Morocco
to the United Nations
New York



البعثة الدائمة للمملكة المغربية
لدى الأمم المتحدة
نيويورك

CONFIDENTIEL

TELEPHONE: (212) 421-1580	FAX: (212) 980-1512 / (212) 421-7826
MONSIEUR LE MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE LA COOPERATION -RABAT-	
DESTINATAIRE PRINCIPAL : CAB1-DG/7/2	CONFIDENTIEL
DESTINATAIRE POUR INFORMATION : MD/2-SG/4-DG8/1-DG8/3	
FAX N°: FC/ 212 /MA/13	DATE: 3 avril 2013
PAGE(S): 13	

Objet : Assemblée Générale/Projet de Résolution sur la Syrie.

J'ai l'honneur de vous informer que le Qatar a convoqué, ce jour, une réunion informelle, dédiée à l'examen du projet de résolution de l'AG sur la Syrie, dont ci-joint copie, en présence du Maroc, de la Jordanie, du Kuwait et de la Turquie. Ci-après les éléments saillants de cette réunion:

Bien avant la réunion d'aujourd'hui, le texte a été discuté avec un groupe restreint de pays dont l'Arabie Saoudite, les USA, le Royaume Uni et la France dans le but de d'obtenir l'aval des P3 avant de le présenter aux pays arabes pour son appropriation en tant qu'initiative du Groupe. La démarche du Qatar a été vivement critiquée par l'Egypte, dont le représentant a reproché au Qatar "un déficit flagrant de transparence et de courtoisie envers son pays et envers le seul membre arabe du CS, à savoir le Maroc".

Le passage par le Groupe arabe ne garantit pas l'endossement de l'initiative par l'ensemble de ses membres, en raison des positions de l'Algérie, de l'Irak et du Liban qui, d'ailleurs, assure la présidence du Groupe pour le mois d'avril. Le Qatar tente de convaincre la Turquie de présenter la Résolution, faute de quoi, il présentera son initiative en sa capacité nationale.

Globalement, ce projet de résolution empreinte les éléments essentiels des résolutions A/66/253/B de l'AG et HRC/22/L.31 du CDH. Il inclut, également, de nouveaux éléments dont notamment:

- la référence à la résolution de la ligue Arabe 7595, du 6 mars 2013, au sujet des violations flagrantes des droits de l'homme commises par le régime syrien et l'armement de l'opposition -PP 3-

- l'inclusion, sur insistance de la France, du renvoi de la question syrienne devant la Justice Internationale. L'Arabie Saoudite tente en vain, de supprimer cette référence, arguant de la sensibilité de cette question qui risque de priver la résolution de plusieurs votes positifs.

- l'ajout du nouveau langage sur l'établissement de la Coalition nationale de l'Opposition syrienne, sa reconnaissance et son communiqué du 12 décembre 2012 -PPs 21, 22 et 23-

- la référence générale aux décisions de la Ligue Arabe, sans pour autant préciser la plus récente qui octroie le siège de la Syrie à l'opposition-OP14-

CONFIDENTIEL



La lecture de ce dernier paragraphe autorise à dire que la finalité de cette initiative est de marquer un nouveau pas vers la substitution de l'opposition au gouvernement actuel au sein de l'ONU. Elle s'inscrit, ainsi, dans le prolongement de la réunion organisée par la France, le 15 janvier 2012 et qui avait lancé la réflexion sur la démarche à entreprendre dans ce sens, avant la 68ème session de l'Assemblée Générale. (M/F n° 4 du 16-01-2013).

A cet égard, les USA auraient exprimé de fortes réticences à saisir le Comité d'accréditation composé actuellement de 9 pays, dont 3 membres permanents du Conseil de Sécurité, à savoir la Chine, la Russie et les USA. Pour sa part, la France aurait proposé un recours direct à l'Assemblée Générale sur la base de la résolution de l'AG, 396 de 1950, notamment le passage traitant du cas où deux différentes parties demandent de représenter un pays.

Par ailleurs, il convient de signaler que l'Iran, en sa qualité de Président du NAM a diffusé le projet de déclaration, ci-joint, sur l'utilisation des armes chimiques en Syrie, épousant clairement la position du gouvernement syrien. Le Qatar, appuyé par l'Arabie Saoudite et la Jordanie, a réussi à avorter cette initiative en proposant des amendements inclus dans le document, également ci-joint. Ce qui a contraint l'Iran à la retirer en l'absence du consensus.

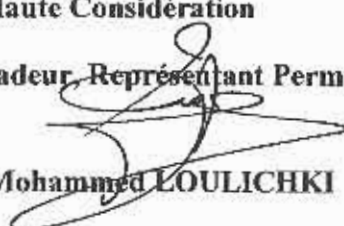
En ce qui concerne **l'attitude à adopter vis-à-vis de ce projet de résolution**, cette Mission n'est pas favorable à son parrainage par le Maroc, en raison du timing de son vote qui coïncide avec les tractations sur la Question Nationale.

En effet, il n'est pas de notre intérêt de provoquer, par une telle initiative, ni la Russie ni la Chine qui opposent tout ce qui peut être apparenté à un changement de Régime par l'ONU.

En outre, la substitution d'une opposition à un Gouvernement en place- quelque soit par ailleurs la contestation de sa légitimité - dans une organisation régionale et a fortiori internationale, constitue un précédent dangereux.

Haute Considération

L'Ambassadeur, Représentant Permanent


Mohammed LOULICHKI

